



GROUPEMENT FONDE EN 1855

## CAP du 20 FEVRIER 2013 DECLARATION PREALABLE

*Quand « exigence » rime encore avec « reconnaissance » ?*

Monsieur le Président,

A l'occasion de cette première CAP de l'année 2013, je tiens à vous alerter : un abysse est en train de se creuser entre les discours généraux sur la fluidité des mobilités et la reconnaissance des compétences, et la réalité de plus en plus difficile vécue par les ingénieurs des TPE.

La dynamique des parcours professionnels est inscrite dans les gènes de notre corps, elle lui a permis d'accéder aux emplois d'encadrement supérieur à l'Etat et au sein des collectivités, elle lui a ouvert des avancées notables pour l'ensemble du corps. Les chances qui nous ont été offertes compensaient les contraintes subies lors des mobilités. Mais l'équilibre n'est plus le même, la mobilité est de plus en plus contrainte quand les perspectives du corps sont de moins en moins attractives...

### **Nous arrivons à la croisée des chemins!**

La mobilité relève aujourd'hui beaucoup plus du parcours du combattant que du parcours professionnel :

- impossibilité croissante de candidater sur des postes « réservés ZGE » et même à présent « réservés à un service »
- interdiction de déposer son CV sur la table d'un employeur pourtant intéressé au motif que notre statut n'est pas « assez bon » (seuls les corps ayant un grade terminant à l'indice HEB voient toutes les portes s'ouvrir)
- découragement à l'essaiage par suppression de la liste unique (interministérielle) de postes vacants et par absence des arrêtés emplois ICTPE dans de nombreux ministères

- multiplication d'avis défavorables des services de départ au motif qu'il n'existe plus de liste additive
- avis défavorables aux candidatures formulés sur la base d' a priori culturels, niant la capacité d'adaptation des ITPE et la plus-value apportée par leur vision transversale des problématiques
- tentative de filiarisation des ITPE par les employeurs (adeptes du « prêt à l'emploi »)
- concurrence déloyale avec certains autres corps bénéficiant de promotions « sur place », amenuisant le panel des postes publiés

Sans parler bien entendu des contraintes issues du contexte économique actuel, situation de l'emploi et de l'immobilier, rendant les mobilités géographiques familiales beaucoup plus difficiles.

Comme nous l'avons exprimé auprès des cabinets des ministres, **nous attendons des assises des métiers de l'ingénieur une reconnaissance de la spécificité des parcours professionnels des ingénieurs, et l'ouverture de perspectives concrètes pour consolider le fragile équilibre entre « exigence » et « reconnaissance ».**

Sans attendre, nous vous demandons d'aménager toutes les conditions pour rendre soutenables les conditions de mobilités imposées au corps des TPE.

=> Avec en premier lieu : l'étude des possibilités d'**allonger le temps laissé aux ITPE pour concrétiser la promotion à divisionnaire**. Si cela est possible dans d'autres ministères, c'est donc bien que la LOLF n'interdit pas toute souplesse en la matière.

=> Avec ensuite : **une action volontariste de la DRH auprès des chefs de services** afin de lever les freins culturels et convaincre que privilégier l'accueil des ITPE, c'est permettre de prolonger la dynamique de leurs parcours professionnels au bénéfice de l'Etat employeur.

=> Avec enfin : **le rétablissement d'une liste de poste intégrant les postes en inter-ministériel et de la liste additive**. Sur ce dernier sujet, nous ne pourrions accepter qu'une mobilité soit refusée à un ITPE au motif d'un avis défavorable du service de départ n'ayant pas eu le temps de se retourner...

Certes, ces mesures nécessitent des moyens. Mais des moyens utilement consacrés pour le bon fonctionnement des services et la fluidité des parcours professionnels. De ce point de vue, si nous saluons le travail réalisé par vos équipes dans des conditions toujours plus difficiles, nous dénonçons l'attrition des moyens dédiés à la gestion des ITPE au sein de la DRH, et leur éclatement au sein de différentes sous-directions. Éclatement complexifiant à outrance – et retardant – les prises de décision individuelles ...

Là aussi, gageons que **les assises des métiers de l'ingénieur permettront de réaffirmer la DRH en posture d'employeur éclairé, porteur d'une réelle gestion prévisionnelle (GPEEC) inter-ministérielle et inter-fonction publiques**, et non un simple organe de gestion de la pénurie budgétaire.

Plus globalement, je vous remets le cahier de revendications issu de notre congrès annuel pour mesurer l'ampleur des attentes des ITPE pour 2013, en particulier en terme de gestion et de rémunérations. Sujets pour lesquels nous attendons des réponses concrètes rapides. Les ITPE n'accepteront pas d'année blanche !

Je vous alerte enfin à l'occasion de cette CAP sur la nécessité incontournable, après une année 2012 marquée par le non pourvoi de l'ensemble des places d'élèves fonctionnaires, de **renforcer en urgence l'attractivité du concours d'entrée à l'ENTPE**. Toute nouvelle entrave mise dans l'organisation du concours 2013 serait prise comme une agression de la part de l'ensemble des ITPE ! Attractivité qui passe aussi par **la qualité des postes offerts en primo affectation** : nous demandons un examen concerté de la liste proposée, l'ouverture à des postes en détachement direct en collectivités et le confortement des dispositifs de 4ème année, double cursus et thèses.

Le tout pour que l'ENTPE ne connaisse pas la « crise de la soixantaine » !

Je vous remercie.

Laurent Janvier